

**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2016 - 1875

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Mlles de Pérignon en date du 14 octobre 2016

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table par Mlles Françoise et Solange de Pérignon, château de Finhan, 82700 Finhan, constitué d'une assiette à pied, d'une saucière et son plateau, le tout en faïence fine de Gien à décor imprimé et au chiffre « Pérignon », est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux donatrices.

Fait à MONTAUBAN, le 21 octobre 2016

Le Président,